GONCHON

Aux Citoyens de la Section des Quinze-Vingts, Fauxbourg Saint-Antoine.

RÉPUBLICAINS,

LES habitans de Lyon gémissoient depuis cinq mois sous le joug le plus tyrannique; des arrestations arbitraires avoient fait perdre aux magistrats du peuple toute sa confiance; des preuves multipliées de dissipation des deniers de la commune, avoient mis le comble à la méfiance des citoyens.

Depuis cinq mois ils souffroient en silence, mais ils étoient profondément indignés; enfin, la municipalite voulant imposer elle seule les habitans à une contribution de six millions, et désigner ceux qui devoient marcher pour la Vendée, elle s'étoit opposée à la convocation des sections, qui demandoient à s'assembler pour nommer des commissaires, à l'effet de former un comité de surveillance, conformément à la loi du 21 mars qui les y autorisoit.

Mardi 28 mai, vingt-sept de ces sections, étant informées que deux commissaires de la Convention, près de l'armée des Alpes, venoient d'arriver à Lyon, suivis d'une force armée, envoyèrent une nombreuse députation aux représentans du peuple, pour leur exposer leurs griefs et les prévarications de la municipalité, et pour leur témoigner leur juste et vive inquiétude sur l'arrivée des troupes qui marchoient à leur suite.

Les commissaires promirent de conférer avec la municipalité, et assurèrent la députation que les troupes qui arrivoient n'étoient point destinées à s'armer contre les citoyens.

Malgré ces assurances, l'entrée d'un corps de hus-

A

sards dans Lyon, l'annonce de plusieurs bataillons qui les suivent, causent une grande inquiétude parmi les citoyens. On assuroit que la municipalité avoit le dessein de désarmer les riches pour armer les pauvres, et exciter ces derniers au massacre et au pillage.

Ces craintes étoient d'autant plus fondées, que le dimanche précédent, à la séance d'une société se disant club des Jacobins, mais indigne de l'être, Challier, président du tribunal de district, avoit fait la motion de faire égorger tous les présidens et secrétaires des sections; et tous les membres du département.

Sur trente-deux de ces mêmes sections, vingt-sept s'assemblent et restent en permanence pendant toute la nuit. Le lendemain on apprend que le commandant de la garde nationale est retenu dans la maison commune; que grand nombre de citoyens ont été arrêtés, et que la municipalité s'environne de l'appareil imposant de la force armée.

Alors l'indignation est à son comble, on s'assemble sur les places d'armes; vingt-sept sections s'apprêtent à marcher; elles se réunissent sur la place de la Fédération; elles s'emparent de l'arsenal et du magasin à poudre.

A midi, le citoyen Nioche, l'un des commissaires de la Convention, se rend au champ de la Fédération, au milieu des bataillons réunis. Tous les citoyens armés élévent leur chapeau au bout de leur fusil, et font retentir l'air des cris de *vive la Convention nationale, vive les commissaires.* Ils observent tous au citoyen Nioche, que leur devise est *liberté, égalité, république une et indivisible, résistance à l'oppression.* Ils lui demandent que la municipalité soit suspendue de ses fonctions, et qu'elle soit provisoirement remplacée par les présidens des sections, que le commandant général puisse venir à leur tête, que les citoyens illégalement arrêtés soient mis en liberté, et que Challier soit arrêté, et jugé comme provocateur au meurtre. Le commissaire veut parler, mais on le prie de se rendre à l'arsenal, où

sont réunis les députés des vingt-sept sections armées; il s'y rend, et observe que n'étant point avec son collègue, il ne peut rien décider; mais qu'étant réunis, ils obtiendront d'eux la justice qu'ils sollicitent.

Pendant que le président de cette assemblée expose au commissaire les raisons qui avoient déterminé les citoyens à prendre de telles mesures, on entend le bruit d'une décharge de canon; quelques minutes après on apprend que la municipalité a fait tirer sur un bataillon (1). Cette trahison pénetre tous les bons citoyens d'horreur et d'indignation. On se seroit porté aux plus grands excès, si on n'avoit pas été contenu par le respect dû au caractère du représentant du peuple revêtu d'une large écharpe aux trois couleurs.

Le commissaire veut se rendre à la maison commune; on y consent, à condition que la municipalité qui a ordonné les hostilités sera cassée, et que la maison commune n'offrira plus l'aspect menaçant d'une citadelle. Il revient deux heures après, invite les citoyens des sections à mettre bas les armes, et il promet de leur rendre justice (2). On lui demande s'il a suspendu la municipalité, et si la maison commune n'est plus entourée de la force armée; il hésite, il tergiverse : alors le département et les districts de la ville

---

(1) Le bataillon de Brutus, section de la Pêcherie, requis par des ordres surpris au commandant général par la municipalite, s'étant présenté devant la maison commune, deux officiers municipaux vinrent au-devant de ce bataillon et appellèrent son commandant, pour exiger de lui le serment de défendre la municipalité. Ce commandant ayant rejoint son bataillon pour lui faire prêter le serment, ce bataillon l'invita d'en prononcer la formule; lorsqu'il l'eut entendu, tous s'écrièrent unanimement : *Non.* Alors le commandant rentra à la commune, et au même instant une décharge de deux pièces de canon, chargées à mitraille, tua quinze citoyens et en blessa un grand nombre.

(2) Précisément à la même heure, plusieurs municipaux délivroient des cartouches aux personnes de leur parti dans les rues et sur le quai du Rhône, et au bataillon du Mont-Blanc qui venoit d'arriver, ne lui donnant pas seulement le tems de se reposer.

et de la campagne, réunis à l'arsenal, prononcent la suspension de la municipalité, qui, bien loin d'obéir, à ces autorités supérieures, fait retrancher dans les environs de la maison commune les troupes qui lui sont vendues. Un bataillon de gardes nationaux du *Mont-Blanc* arrive à deux heures. On lui députe un officier municipal et un notable, qui lui persuadent que des émigrés, et ce qu'ils appellent des *muscadins* de cette ville, veulent attaquer la maison commune, et qu'ils sont dans les mêmes principes que les révoltés de la Vendée.

A quatre heures et demie, l'armée des vingt-sept sections s'ébranle et se met en marche sur deux colonnes; l'une avance vers la place de la Liberté par le quai du Rhône, et l'autre débouche par celui de la Saône. A peine la premiere colonne est elle près des Cordeliers, qu'une batterie de trois pieces de canons chargées à mitraille, placées vis-à-vis le pont Saint-Clair, la foudroie. Alors l'affaire s'engage des deux côtés; le canon tonne pendant deux heures et demie; un feu roulant de mousqueterie se soutient depuis cinq heures jusqu'à sept, à quelques intervalles près, dont on profite pour enlever les morts et les blessés. L'armée de la municipalité, retranchée derriere une maison, fait avancer un détachement de dragons qui masque les canons. Alors un trompette sonne comme pour parlementer; un petit drapeau blanc est agité en l'air en signe de paix; des cris de *vive l'Union*, *vive la Fraternité*, *vive la République*, rétentissent dans les airs.

La colonne des sections, trop confiante, s'avance jusqu'à la distance d'environ cent cinquante pas, en témoignant sa joie: aussi-tôt le détachement de dragons prend le galop, et laisse à découvert les batteries, soutenues par le bataillon du Mont-Blanc; on fait une décharge et un feu roulant sur les citoyens des sections, qui bientôt sont obligés de se replier, et d'aller se reformer dans les rues qui débouchent le quai.

La colonne qui arrivoit du côté de la Saône fut également entamée par des décharges de canon et de

mousqueterie qu'on tira sur elle et des rues et des maisons : mais à sept heures, cette colonne s'étant emparée, après un combat des plus vifs, de la place des Carmes, en face de celle de la Liberté, ci-devant des Terreaux, elle forma le blocus de la maison commune, et se détermina à tirer à boulet. A la troisieme décharge, les assiégés demandent à capituler; le feu cessa; on resta en présence jusqu'à cinq heures du matin; heure où le commandant Madinier est monté à la maison commune après une légere résistance, tenant la bride de son cheval à la bouche, le pistolet d'une main, et le sabre de l'autre.

Aussitôt les corps administratifs substituerent provisoirement à la municipalité les présidens et secrétaires des sections, pour continuer les travaux de l'administration municipale.

Cette terrible journée est remarquable par la durée des différens combats, par la valeur de l'armée des sections; mais la lâcheté et la perfidie de la municipalité sont sans exemple. On évalue le nombre des morts à deux cens, et celui des blessés à quatre cens.

Parmi une foule d'actions qui annoncent dans les citoyens de l'armée des sections la plus grande intrépidité, on peut compter les suivantes. Un pere de famille a combattu pendant cinq heures, entouré de cinq de ses enfans. Un tailleur de pierre, voyant tous les canoniers morts auprès de leurs pieces, en charge une qui fait le plus grand effet. Un commandant blesé à mort, ne quitte point sa troupe, et meurt en combattant.

Mais ce qui illustrera à jamais les vainqueurs, c'est qu'ils n'ont point souillé leur victoire par l'effusion du sang des vaincus.

Leurs ennemis, au contraire, ont égorgé les blessés et les prisonniers; ils ont tiré sur plusieurs citoyens sans armes, et les ont jettés dans le Rhône. Lorsque des municipaux ou chefs de leur parti ont été arrêtés, quelques citoyens ne pouvoient pas s'empêcher de marquer

leur indignation; tout de suite le cri unanime étoit: *La loi*, *la loi*; ne souillons point notre victoire.

Le jeudi 30 mai, dix à douze mille habitans des campagnes, en entrant à Lyon, élevoient leurs chapeaux au bout de leurs fusils, piques, fourches et faux, et crioient : *Vive la Nation*; les citoyens des sections leur répondoient : *Vive la République, une et indivisible.*

Le 2 juin, tous les citoyens de la section de Saône, en partie composée d'hommes qui, comme vous, n'ont reçu d'autres leçons que celles de la nature, puisqu'ils sont presque toujours occupés à travailler sur la rivière, sont venus au pied de l'arbre de la liberté prêter, avec une énergie qu'on ne peut dépeindre, le serment d'*être toujours unis*, de respecter les lois, les propriétés, et de soutenir la *République une et indivisible.* Voilà quelle sera toujours la devise de tous les citoyens de Lyon, pour ne laisser aucun espoir aux royalistes, aux aristocrates et aux intrigans, qui, ayant vu revenir le calme, *contre leur espoir*, pourroient bien retourner dans les sections, pour tâcher d'avoir quelques places; mais les citoyens de Lyon ne seront plus des insoucians, car voilà quel étoit leur défaut. Ils ne s'endormiront plus; ils se souviendront que le sommeil des nations tourne toujours au profit des rois, des nobles et des intrigans. Leur surveillance les rendra donc heureux.

Comme je l'ai déjà écrit au ministre de l'intérieur, les citoyens de Lyon ont montré la vraie vertu républicaine, qui consiste dans l'humanité, la générosité, les bonnes mœurs, et le vrai courage.

Mais aussi, après avoir resserré le lien de fraternité avec les citoyens de trois ou quatre sections qui avoient été égarés, ils jouissent de la paix. Leur attitude fiere en imposera plus aux ennemis que tous les projets de massacre et d'assassinats, parce qu'ils savent bien et qu'il est bien reconnu que tous les instigateurs au meurtre et au pillage sont les agens des ennemis de la révolution; leur correspondance saisie le prouve.

Enfin les citoyens pauvres, qui la plupart ne vivent

que du fruit de leur travail journalier, avoient tellement été égarés par des scélérats qui ne pouvoient qu'être les agens de Pitt, qu'un citoyen qui portoit des bas de soie et qui étoit bien vêtu, étoit insulté. Cependant la prospérité de ce genre de commerce est aussi nécessaire à la ville de Lyon, qu'une enseigne à un marchand.

Mais les citoyens pauvres et les artisans à Lyon sont bons comme par toute la République ; ils ont reconnu qu'on les trompoit ; et comme l'armée, qui, en reconnoissant le traître Dumourier, l'a bientôt eu abandonné, ils ont de même délaissé les monstres qui les avoient trompés, et ont bien senti que les agitations et les fureurs où on vouloit les porter, auroient servi les ennemis de leur bonheur, et déchiré le sein de la patrie. Ils ont reconnu l'avantage de la franchise sur la fourberie, de la probité sur l'injustice, de la générosité sur la perfidie ; ils ont appris que le bon citoyen ne cherche pas à dominer ; qu'il sait que la liberté n'est pas faite pour asservir ses égaux ; que le bon citoyen déteste la vengeance ; qu'il sait que la société doit son existence aux lois ; que les fouler aux pieds, c'est autoriser tous les crimes, donner des armes à l'intrigue, méconnoître la volonté générale du peuple, et n'écouter que le despotisme de quelques ambitieux : ils ont appris que le bon citoyen, l'ami de la patrie, ne verra jamais l'égalité, la justice et le courage dans le pillage et les assassinats ; aussi dorénavant ils seront heureux, respectés, et dignes, par leur exemple, de donner à la société les vertus qu'elle n'a plus.

Citoyens du fauxbourg S. Antoine, Gonchon, qui plusieurs fois a eu le bonheur d'être choisi par vous pour être votre organe auprès des représentans du peuple français, vous devoit ce récit. Tenez-vous sur vos gardes; déjà nous avons su qu'on a voulu vous tromper, mais vous n'avez pas donné dans le piège. Rappelez-vous ce que vous avez déjà dit : *Renversons les tyrans, mais ne le devenons pas*. Méfiez-vous de ces faux patriotes qui voudroient vous entraîner à des fautes qui vous forceroient, malgré tous les grands services que vous avez rendus à la République, à quitter ce beau nom d'hommes du

14 Juillet. Mais les habitans du fauxbourg S. Antoine ne se démentiront jamais.

L'exposé que je viens de vous faire est de la plus exacte vérité, je vous le jure... je vous le jure. Vous savez que je ne peux pas être influencé : plusieurs d'entre vous sont venus me voir dans mon grenier ; ils savent qu'ayant quelques talens, je vivois et entretenois ma famille du travail de mes mains ; que j'ai tout quitté pour servir ma patrie, et qu'alors j'ai connu le besoin. Si mon zele m'a mérité quelques missions, je les ai toutes remplies sans me couvrir de la boue d'aucune faction. Je n'ai jamais assiégé les bureaux des ministres ; j'ai même refusé des places qui m'ont été offertes par quelques-uns d'eux, parce que Gonchon ne devoit pas recevoir des places données par des hommes à parti. Mais, mes chers camarades, mes chers amis, j'ai bien trouvé ma récompense, mon bonheur et ma gloire dans la paix de ma conscience, dans l'amour des loix et de l'humanité. O mes freres, mes amis, mes camarades, le jour où la république sera aussi paisible que la ville de Lyon l'est actuellement, ce jour sera le plus beau de ma vie, le plus doux, et la plus digne récompense de mon zele.

Signé, GONCHON.

A LYON, de l'Imprimerie de J. Roger, rue Confort N°. 1 vis-à-vis le N°. 107.